

## DÉCISION N° 431 / 2022

confiant mandat spécial à Monsieur Pascal HUBER

Nous soussigné, François GROSDIDIER, Président de L'Eurométropole de Metz

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil de l'Eurométropole de Metz a donné délégation à son Président,

Considérant l'intérêt de cette mission pour l'Eurométropole de Metz

### DÉCIDONS :

- de confier mandat spécial à Monsieur Pascal HUBER, Conseiller délégué de l'Eurométropole de Metz, pour participer à un temps d'échange et de travail dans le cadre de la coopération décentralisée avec le maire et les élus de la ville de LAAYOUN qui se tiendront du 23 au 25 octobre 2022 à Laayoun (Maroc).
- De prendre en charge les frais éventuels engagés dans le cadre de cette mission.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20221018-decis431-2022-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2022

Affichage : 21/10/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le

18 OCT. 2022

Le Président



François GROSDIDIER  
Maire de Metz  
Vice-Président de la Région Grand Est  
Membre Honoraire du Parlement